

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 26 MARS

Contribuables, attention !

La cause des congrégations religieuses est des plus respectables ; mais la cause des contribuables n'est pas, non plus, indigne d'intérêt. Or, à propos de la loi Ribot, on parle beaucoup de la première. De la seconde, on n'en dit rien ou à peu près rien.

Pourtant, cette loi menace les contribuables aussi, quoique indirectement et non pour le moment.

Avez-vous remarqué, dans le texte si prestement voté par la Chambre, il y a trois jours, l'article 7 ? Le voici : « L'insuffisance d'évaluation peut être établie pour les biens meubles, » comme pour les biens immeubles, suivant le mode et dans les formes déterminées par les articles 17 et 18 de la loi de frimaire an VII, et 47 de la loi du 23 août 1871. »

Ce grimoire ne vous dit rien, n'est-ce pas ? Frimaire an VII ? Qu'est-ce que cela peu bien vous faire ? Rien, apparemment ! Eh bien, ces quatre lignes concèdent au fisc ce que le fisc demande inutilement depuis quatre-vingts ans : l'expertise, en cas de contestation, pour les déclarations successorales, quand il s'agit de meubles... La loi de frimaire an VII lui avait concédé cette expertise pour les immeubles. Ce n'est encore que contre les religieux qu'on arme. Mais, que diront les contribuables, lorsque, dans la prochaine loi sur les successions — celle que l'on a disjointe du budget — on glissera un petit article 7 contre eux aussi : l'expertise des meubles ! Quel charme de voir des mains d'experts venir inventorier, sous prétexte de déclaration insuffisante, les objets les plus intimes, les souvenirs les plus sacrés d'un père, d'une mère, d'une femme, d'une enfant chérie... On protestera. Mais ce sera trop tard alors, car le principe aura été admis dans la loi.

Il n'est donc que temps de dire au fisc : Beau sire, vous ne passerez pas, car nous vous connaissons. Nous savons que vous n'êtes pas comme le vieux braillard Madier de Montjau qui demandait qu'on lui apportât les seules déponilles opimes des congrégations abhorrées ! Ces déponilles ne vous suffisent pas, vous voudriez encore les nôtres, et nous ne voulons pas vous en donner un fil, un simple fil ! Bas les masques, par conséquent !

Voilà ce que nous dirions tous si nous avions un peu plus de souci de nos intérêts ; voilà ce que clameraient tous les journaux et les députés s'ils voyaient clairement ce qu'il y a sous ce gentil petit article 7, de si inoffensive apparence ? Mais voulez-vous gager que le fisc obtiendra ce qu'il désire et qu'il n'y aura pas en France un journal ni un député pour crier : « Au feu ! au feu ! »

Ce que nous sommes v...eules, c'est « rien de le dire ! »

Le Budget de 1895 au Sénat

RAPPORT DE M. MOREL

Le rapport de M. Morel débute par une étude de la situation financière de la France au moment où s'ouvre l'exercice de 1895.

Les dépenses vont croissant : le budget de 1895 en contient de nouvelles, dont l'importance est de 51 millions.

M. Morel exprime le regret que l'incorporation des dépenses extraordinaires au budget général ne soit pas encore un fait accompli ; une centaine de millions environ sont en dehors de ce budget, et cela, malgré l'insistance que le Sénat a toujours mise à réclamer l'incorporation complète.

Le rapporteur fait remarquer que, parmi les ressources dont le budget fait état, il en est qui ont un caractère exceptionnel et ne se reproduiront pas pour les exercices suivants.

Ces ressources dont le total est de trente-neuf millions proviennent notamment du bénéfice que donneront la frappe des monnaies divisionnaires d'argent et les dispositions de l'article 44 de la loi de finances, article aux termes duquel les sommes déposées à la Caisse des dépôts et consignations seront acquises à l'Etat, s'il s'est écoulé trente années sans que le compte auquel ces sommes ont été portées ait donné lieu à une opération de versement ou de remboursement, ou sans qu'il ait été signifié à la Caisse des dépôts soit par l'acquisition de paiement dans la forme prévue par l'ordonnance du 3 juillet 1886, soit l'un des actes visés par l'article 2244 du Code civil.

M. Morel espère que la discussion commençant, comme c'est probable, samedi prochain 30 mars, le budget pourra être voté, sans précipitation, sans hâte, aux environs du 40 avril.

INFORMATIONS

Attentat à Constantinople

Constantinople, 25 mars. — Le fils du premier drogman de l'ambassade de France, attaqué par des soldats turcs, a été maltraité et rançonné. L'ambassade a adressé une réclamation énergique.

Sociétés de crédit mutuel agricole

Les préfets vont recevoir des instructions pour encourager la formation de sociétés de crédit mutuel agricole dont quelques-unes ont sollicité l'appui du Conseil général de leur département.

Ces sociétés doivent venir en aide à tous les cultivateurs de la région, en leur consentant, à des conditions avantageuses, des prêts pour l'amélioration des cultures, bestiaux, achats d'engrais, semences, instruments, etc.

Mais les statuts de ces sociétés ne seront susceptibles d'approbation que si l'intérêt des prêts ne dépasse en aucun cas 4 0/0.

Les coalitions

La commission chargée d'examiner au Sénat la proposition Merlin et le projet du gouvernement sur le droit de coalition a arrêté ses conclusions. Elle a décidé d'étendre aux ouvriers des manufactures des allumettes et des tabacs l'interdiction du droit de grève restreint, par le projet du gouvernement, aux ouvriers et employés de chemins de fer et aux ouvriers des arsenaux.

La santé de nos soldats

Voici ce qui s'est passé dans un régiment d'infanterie, caserné à Riom :

Un jeune soldat, se sentant malade, se décida à se présenter devant le major de son régiment. Le malheureux toussait : le major

lui ordonna des remèdes pour des maux de ventre.

Le pauvre soldat prit ces remèdes et naturellement n'ayant ressenti aucune amélioration à son état, il se représenta devant le major au bout de quelque temps. Celui-ci se fâcha et le menaça de l'envoyer à la salle de police s'il le revoyait à la visite.

Le malheureux se le tint pour dit. Mais un beau matin il ne put se lever et, d'urgence, on le transporta à l'hôpital. Malheureusement, il était trop tard. Deux jours après, le petit soldat était mort.

Fermeture d'une chapelle

On lit dans le *Nouvelliste de Lyon* :

« Nous apprenons que le préfet du Puy-de-Dôme vient d'ordonner la fermeture de la chapelle de la rue Basac, appartenant aux Pères Jésuites. Cette mesure rigoureuse et subite a péniblement impressionné les habitants du quartier et tous les catholiques de la ville. »

Le téléphone en Allemagne

Un exemple dont notre administration des postes et télégraphes devrait bien faire son profit :

En Allemagne, 230 localités sont reliées par le téléphone à la capitale. La ligne Berlin-Metmet a plus de 1,000 kilomètres de longueur et les communications se font par ses fils avec la netteté la plus parfaite. Pendant l'année dernière seulement, le réseau téléphonique s'est accru de 7,400 kilomètres de lignes et de 53,200 kilomètres de conducteurs. A Berlin, il y a 22,000 abonnés, c'est-à-dire à peu près autant que dans la France entière !...

M. de Selves peut méditer ces chiffres.

Entre lieutenant et soldat allemands

Un lieutenant, en garnison à Munich, peu satisfait de la façon dont un soldat lui avait rendu les honneurs militaires dans la rue, s'approcha de lui et lui appliqua un si vigoureux coup de poing, que la casquette du soldat tomba à terre.

Sans perdre de temps, ce dernier se précipita sur l'officier, le jeta sur le sol et, après lui avoir appliqué une paire de soufflets, s'enfuit sans que son supérieur ait eu le temps de se relever.

Cette scène n'ayant pas eu de témoins, l'officier a dû se borner à porter plainte sans avoir pu indiquer ni le nom, ni le matricule du soldat.

Incendie à Menton

Un violent incendie s'est déclaré dans le quartier Saint-Charles, au centre de la ville ; quatre grandes maisons sont détruites, ainsi que deux grands entrepôts de bois.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts sont évalués à 500,000 francs et cinquante familles sont sans asile.

Agent de police assassiné

Orléansville, 24 mars. — Hier, à dix heures du soir, l'agent de police français de Tenez a été assassiné dans un café par un traître indigène. Ce meurtre cause une profonde émotion à Tenez et à Orléansville, où cet agent était estimé.

Village englouti

Par suite d'un glissement de terrains qui s'est produit sur une longueur d'un kilomètre, le village de Bollara, près de Plaisance, a été complètement enseveli. On ne connaît pas encore le nombre des victimes.

Écroulement d'une auberge

On mande de Budapest qu'une auberge très fréquentée, située dans la localité de Titel, sur la Theiss, s'est écroulée pendant la nuit. Un grand nombre de personnes se trouvaient dans l'auberge au moment de la catastrophe. On a retiré jusqu'à présent douze cadavres.

REVUE HEBDOMADAIRE

25 mars 1895.

Le léger refroidissement qui avait eu lieu la semaine dernière dans la tenue des cours n'a pas complètement disparu. Mais en réalité on continue à s'orienter vers la hausse qui devra encore être facilitée par les nombreux coupons à l'échéance d'avril.

Nos rentes varient peu. Nous retrouvons le 3 0/0 à 102.92 1/2.

Le Crédit Foncier se tient à 900 fr. Le Conseil n'a encore rien décidé au sujet du dividende.

Le Crédit Lyonnais est à 825. On sait que le 25 courant il appelle le deuxième versement de 50 fr. sur ses actions en vue de leur libération.

La Société Générale oscille autour du cours de 500 fr. Son dernier bilan est satisfaisant et indique l'activité dont elle fait preuve.

Le Comptoir national d'Escompte s'est avancé à 610.

Le marché continue à être très ferme sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer. Elles nous paraissent toujours bonnes à mettre en portefeuille.

Les chemins Espagnols sont lourds.

Hausse des chemins Autrichiens et Lombards.

Le Suez consolide le cours de 3,400. Les recettes sont à l'heure actuelle en plus-value de 954,717 fr.

Le Gaz est lourd malgré l'approche du détachement du coupon.

L'Italien a varié de 89.80 à 89.25.

L'Extérieure, par suite de la crise ministérielle, est revenue à 78 5/8 après 79. Le change continue à s'améliorer.

Les fonds ottomans sont toujours bien tenus ; mais, un peu calmes depuis quelques jours, ils doivent avoir leur tour.

Les fonds russes sont fermes. Il y a lieu toutefois de constater un peu de tassement sur les nouveaux fonds.

En Banque, l'action Monte Rosa Gold a progressé à 222.50.

Les actions des grandes fabriques de papier de Paris sont à 102 fr. avec un bon courant d'affaires.

Le Bon foncier de la Golf-Lawds est demandé à 32 fr. Le rapport qui vient d'être publié confirme les renseignements sur la valeur minière et agricole des terrains ainsi que sur la salubrité du pays.

On sait que les actions de l'Ecole Saint-Paul, actuellement mises en vente à 500 fr., sont destinées à donner à cet établissement un nouveau développement.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

La cavalerie allemande

De la France militaire :

Un de nos camarades qui revient d'Allemagne nous a donné ainsi son opinion sur la cavalerie allemande qui a été plus particulièrement l'objet de son attention.

« J'ai trouvé la cavalerie allemande dans un excellent état. Les chevaux m'ont paru remarquables : ils sont d'ailleurs d'une douceur surprenante et d'un dressage absolument fini.

» Les cavaliers m'ont paru très bien en selle et d'une assiette extraordinaire. Je ne puis attribuer ce résultat aux trois années de service des cavaliers, qui font, comme on sait, un an de service de plus que les fantassins. Il

faut que la méthode d'instruction soit meilleure ou plus intensive que la nôtre... Dans tous les cas, je le répète, la cavalerie allemande est très belle, et paraît réellement supérieure. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 26 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	10°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	9°
Midi,	75 1/2 m/m	au-dessus	10°
Hausse,	1 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	7°

Ecole de Cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Par divers décrets en date du 23 mars, rendus par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-dessous indiquées, savoir :

Chefs d'escadrons

(Choix.) M. Perrot, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'Ecole d'application de cavalerie; est affecté au 29^e régiment de dragons pour y occuper l'emploi de major.

(Ancienneté.) M. Buhecker, capitaine adjudant-major à l'Ecole d'application de cavalerie; est affecté au 5^e régiment de cuirassiers.

Capitaine

2^e tour (choix). M. Guise, lieutenant, professeur d'histoire et de géographie militaire de l'Ecole d'application de cavalerie (nommé capitaine en remplacement de M. Buhecker, promu); est maintenu à l'Ecole d'application de cavalerie et dans son emploi actuel.

Médecin-major de 2^e classe

2^e tour (choix). M. Jouet, médecin aide-major de 1^{re} classe à l'Ecole d'application de cavalerie; désigné pour le 124^e régiment d'infanterie.

Par décision ministérielle du 23 mars : M. de Boisgelin, capitaine commandant au 23^e régiment de dragons, est affecté à l'Ecole d'application de cavalerie pour y occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires.

M. Gaillard-Bourazel, capitaine commandant au 20^e régiment de dragons, est affecté à l'Ecole d'application de cavalerie pour y occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires.

M. Gouzil, capitaine, professeur de fortifications et de sciences appliquées à l'art militaire de l'Ecole d'application de cavalerie, est affecté au 23^e régiment de dragons pour y occuper un emploi de capitaine commandant.

M. Tardieu, capitaine au 3^e régiment de hussards, est affecté à l'Ecole d'application de cavalerie pour y occuper un emploi d'adjudant-major.

M. Boutaud de Lavilléon, lieutenant au 24^e régiment de dragons, est affecté à l'Ecole d'application de cavalerie pour y occuper l'emploi de professeur de fortifications et de sciences appliquées à l'art militaire.

M. Foureur, médecin aide-major au 5^e régiment de chasseurs, est nommé médecin aide-major à l'Ecole d'application de cavalerie.

ARTILLERIE. — MM. Rousseau et Bourdais, lieutenants d'artillerie de 2^e classe, officiers d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade; maintenus à ladite Ecole.

Sous-lieutenants

Sont nommés sous-lieutenants les sous-officiers élèves-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent :

M. Piquois de Montmay, du 7^e hussards, affecté au 26^e dragons.

M. Thomas, du 3^e dragons, au 13^e cuirass.

M. d'Urba, du 5^e chass. d'Afr., au 19^e drag. M. Chapelle, du 3^e dragons, au 26^e dragons. M. de Castellane, du 6^e huss., au 29^e drag. M. Anger, du 10^e cuirass., au 8^e cuirassiers. M. Albaret, du 14^e dragons, au 16^e dragons. M. Marquiset, du 28^e drag., au 13^e cuirass. M. Fémélieux, du 22^e drag., au 12^e drag. M. de Briey, du 7^e dragons, au 14^e dragons. M. Durand, du 18^e drag., au 2^e chass. d'Afr. M. Ligeois de la Combe, du 15^e chas-seurs, au 17^e chasseurs.

M. Grojean, du 7^e cuirass., au 5^e cuirass. M. Héron de Villefosse, du 1^{er} chasseurs, au 24^e dragons.

M. de Pétigny de Saint-Romain, du 2^e chasseurs, au 13^e hussards.

M. Le Court de Bèru, du 22^e dragons, au 13^e dragons.

M. Leborgne, du 6^e chass., au 3^e chass.

M. Robineau Bourgneuf, du 13^e cuirassiers, au 13^e dragons.

M. Reymond, du 20^e chass., au 8^e chass.

M. Quesnel, du 27^e drag., au 10^e huss.

M. Gabrielli, du 2^e chass., au 3^e chass.

M. de l'Orne d'Alincourt, du 10^e chasseurs, au 4^e hussards.

M. de Charette de la Conterie, du 8^e chass., au 2^e chasseurs.

M. Régourd, du 43^e chass., au 1^{er} huss.

M. Perrée, du 24^e dragons, au 6^e dragons.

M. Fleury, du 1^{er} spahis, au 1^{er} chass. d'Af.

M. Haënjens, du 24^e drag., au 3^e dragons.

M. Favin-Lévêque, du 21^e chasseurs, au 1^{er} chasseurs.

M. de Bournat, du 12^e cuirass., au 17^e drag.

M. Salavy, du 14^e cuirass., au 1^{er} drag.

M. Pesme, du 3^e cuirass., au 13^e chass.

M. Ceisson, du 2^e spahis, au 4^e chass. d'Af.

M. de Thézillat, du 3^e spahis, au 6^e chass. d'Afrique.

M. Le Predour de Kérambriec, du 3^e drag., au 6^e cuirassiers.

M. Gremillet, du 1^{er} spahis, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

M. Bouret, du 1^{er} spahis, au 2^e spahis.

M. Haton de la Goupillière, du 2^e dragons, au 24^e dragons.

M. Jouinot, du 9^e huss., au 9^e huss.

Le capitaine de Place

Le capitaine de cavalerie de Place, inventeur d'un système de torpille ou pétard avertisseur, sera adjoint au corps expéditionnaire de Madagascar.

Son système sera expérimenté contre les Hovas.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895 :

Pour l'adoption, 419; contre, 74.

Ont voté pour : MM. de Grandmaison, Cou-dreux et Guignard.

Ont voté contre : MM. de Maillé, de Soland, de la Bourdonnaye et Bougère.

La température

Avec le printemps viennent les giboulées et tous leurs désagréments. Le vent, bien que soufflant de l'ouest, est assez froid.

Hier soir, quelques éclairs se sont montrés pour la première fois de l'année.

Les hirondelles, qui avaient fait leur apparition ces jours-ci dans le Midi de la France, vont certainement retarder leur venue dans nos régions si le temps continue à se comporter de la sorte.

THÉÂTRE DE SAUMUR

L'ATTAQUE DU MOULIN

M. Zola, dont se réclame M. Bruneau improvisé compositeur par le Barde de « l'Assommoir », M. Zola ne porte point bonheur à M. Bruneau. Ce dernier avait, envers et contre toute logique, lardé, d'une symphonie vocale et instrumentale, le *Rêve* dont ni les personnages ni l'action ne supportaient l'intervention musicale et, de cette aberration, découla, naturellement, un four proverbial dans les annales du théâtre. Comment, après l'effondrement dudit « *Rêve* », M. Carvalho risqua-

t-il l'*Attaque du Moulin* toujours du même Zola et du même Bruneau? C'est que, à l'exemple de ses collègues Joncières et Saint-Saëns, mais avec infiniment moins d'acquis et d'autorité, M. Bruneau exerce les fonctions de critique musical au *Gil Blas* où M. Zola l'imposait, le lendemain de la mort de Victor Wilder. Vous comprenez, maintenant, pourquoi M. Carvalho reçut et monta le second « *foetus* » de M. Bruneau.

Avant son « *Rêve* », nul ne connaissait M. Bruneau. Après « l'Attaque », personne ne recherchera sa connaissance : il est toisé, cuit. Il personnifie la musique homéopathique, celle qui dilue un milligramme de chant dans six hectolitres d'eau bourbeusement harmonique; et la solution affadissante accomplie par l'ambigu maestro produit, dans l'oreille, l'effet que produit l'ipéca sur l'estomac. M. Bruneau se classe parmi les « symbolistes ». Je le préfère rais tout uniment cymbaliste. Le *Rêve* fût une haute mystification; l'*Attaque du Moulin* se range, d'elle-même, parmi les cas d'aliénation lyrique. « Un petit Wagner, cet excellent Bruneau! » coassent les affiliés de la boutique. Halte-là! L'infime critiquet du *Gil Blas* est à Wagner ce qu'est la morue sèche au turbot frais, ce qu'est une jatte de lait aigre à la fiole d'authentique Bourgueil.

Essayer l'analyse de cette partition nous paraît impossible. Ni couleur, ni saveur, ni accent; pas un seul point de repère, pas une branche de saule pour l'auditeur tantôt égaré, le plus souvent noyé. Ne cherchez pas l'esquisse, l'ombre d'un motif déterminé, fixé par un contour. Des phrases, plutôt des bouts de phrases, une couple de mesures froides et soporifères flottent, sur le courant trouble de l'orchestration, comme un paquet de nénuphars traînant sur une rivière en crue. Des lambeaux de thèmes apparaissent, à longs intervalles, ça et là, ainsi que des morceaux de gras dans un hachis de porc, puis retournent en hâte sous le pilon de l'accompagnement prétendu — je n'ose pas écrire sous le couperet du charcutier — qui les triture, les émiette, les absorbe jusqu'à parfaite disparition.

La symphonie! Figurez-vous une page de sanscrit, un bloc de Runes Scandinaves déchiffrés par un traducteur bègue pendant huit délétères minutes, sans reprise d'haleine, sans point ni virgule, jusqu'à ce qu'intervienne une ritournelle conjonctive, une soudure hérissée de dissonances dont l'âcreté le dispute à la saugrenuité.

Pour nous, l'œuvre est manquée, mauvaise; mais tout n'est pas également mauvais : il y a des degrés. Du libretto peut-être extrairait-on un mélodrame attachant; on n'en saurait tirer un canevas d'opéra. Pommader, frutter, farder de blanches, de noires et de croches l'Année Terrible! Ceci nous semble un sacrilège. Mais, en dehors de l'inconvenance, il existe, dans la tessiture du poème, des non-sens — je ne pousse pas jusqu'à l'insanité — qui déconcertent et indignent le plus bénevoles des spectateurs. Admettez-vous, un instant, qu'une sentinelle d'avant-garde, allemande ou autre, commette jamais la folie d'exhaler, à pleins poumons, au cœur de la nuit, le fusil au poing, deux couplets d'une romance pleurarde! Mais son capitaine lui renfoncerait dans la gorge le lied intempestif, soit avec le pommeau du sabre, soit avec la crosse de son revolver! Et puis, ce Français, ce patriote, ce « martyr » qui joue du couteau, avec la désinvolture d'un escarpe de la Butte-aux-Cailles, non, non. Vous n'avez pas le droit d'imaginer, de montrer ces choses-là, nous protestons.

Donc, voici ce que j'ai noté d'accessible à ma personnelle intelligence :

Au premier acte, — de beaucoup le moins faible des quatre; — Un passage assez net des violoncelles dans l'introduction; une villanelle et le récitatif du repas; la scène et les strophes des fiançailles *Comment l'aimeras-tu?* Je comptais sur l'imprécation contre la guerre, où Mlle Delna produisait — dit-on — un énorme effet; la malédiction n'est pas sortie. Ajoutez à l'énumération, si bon vous semble, le chœur du « vin de la Frontière ».

2^e acte : Antre mélodée rustique de flûte et hautbois dont la signification n'échappe; l'*Adieu à la forêt* sur un dessin de cor suffisamment accentué — encore cet adieu est-il dix fois trop long étant donnée la situation — et un ensemble rentrant dans le domaine de la vraisemblance.

3^e acte : Intermezzo adroit, dénotant quelque métier; le duo *Tuez-moi*, très passable; acceptable aussi, bien que tourmenté, disloqué, le choral des soldats Prussiens.

4^e acte : A recueillir, en y mettant de la bonne volonté, l'exclamation de Marlier : *S'il faut mon sang, j'en fais le sacrifice*; l'andante, *Te souviens-tu lorsque toute petite*; un trio, un quatuor imparfaitement agencés.

Les chanteurs ne possèdent pas le volume et le timbre de voix indispensables pour jeter un éclair à travers l'entassement chaotique et cahoteux des ténébreuses sonorités. Nous ne pouvons que saluer leur courage et les plaindre de s'être inutilement exténués, époumonés pour s'assimiler un navrant mastic. Mention exceptionnelle, toutefois, en faveur de M. Giraud qui joue, avec une dignité tragique, le rôle de Marlier.

Remonte générale

En exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le Comité du Dépôt d'Angers se réunira pendant le mois d'avril 1895 : à Angers, au Dépôt, le mardi 9 avril, à 8 h. 1/2 du matin; — à Segré, le mercredi 17 avril, à 11 heures 1/2 du matin; — à Cholet, le vendredi 19 avril, à 4 heures 1/2 du soir; — à Doué-la-Fontaine, le samedi 20 avril, à 1 heure 3/4 du soir; pour procéder aux achats de chevaux ordinaires.

BRÉZÉ

Singulier oiseau

Dimanche dernier, avant six heures du matin, les gendarmes de Fontevault, en tournée sur la commune de Brézé, aperçurent dans un chêne faisant partie du bois des Roires, à quatre mètres environ, un gros oiseau dont ils ne purent définir l'espèce. S'étant approchés pour éclaircir ce point, ils constatèrent que le volatile était tout simplement un chasseur armé d'un fusil Lefauchaux, qui, à leur aspect, dégringola rapidement de l'arbre et prit la fuite. Mais les gendarmes avaient eu le temps de reconnaître un sieur Ch..., domestique à la ferme d'Asnières, commune d'Epieds.

On alla le relancer tranquillement à la ferme et il avoua qu'il s'était posté à l'affût sur le chêne, mais qu'il n'avait tué aucun gibier. De plus, il a déchiré sa culotte et perdu son fusil, jeté au hasard, dans le taillis, pendant sa fuite. Aussi, espère-t-il que, en raison de sa malchance, le tribunal juge de la contravention lui sera clément.

L'homme aux quatre collets

Le même jour, presque à la même heure, les mêmes gendarmes voyaient un citoyen sortir de la ferme de Belle-Chasse, même commune, et se diriger sur la lisière du bois de M. de Droux-Brézé où il cueillit un lapin pris au collet. Il revint tranquillement et trouva devant lui les gendarmes qui lui demandèrent s'il avait fait bonne chasse. Il répondit qu'il ne chassait point.

L'un des gendarmes l'invitant à exhiber l'objet caché dans la poche de son paletot, Th... le fermier se vit pincé et avoua. Il se croyait quitte; mais, malheureusement, en allant relever le collet, les gendarmes trouvèrent trois autres engins de pareille nature et, dame, avec quatre collets, l'affaire pourrait se gâter.

EPIEDS

Tentative de vol avec effraction

Samedi dernier, dans la matinée, M. Dolivet, propriétaire à Epieds, se rendant aux champs, passa devant sa cave sise au Haut-Bizay et remarqua qu'on avait cassé le cadenas de la porte d'entrée à claire-voie, et scié une planche de cette porte. M. Dolivet entra dans sa cave et constata qu'on n'avait point touché au vin y déposé. Ne soupçonnant personne, il porta plainte à la gendarmerie de Fontevault dont

les recherches sont, jusqu'à ce jour, restées infructueuses.

Les Courses de Cholet

La commission des Courses de Cholet a décidé de modifier la date de cette fête hippique, le 77^e d'infanterie devant partir au camp du Ruchard le 20 avril pour ne rentrer qu'à la fin du mois de mai.

Les Courses, primitivement fixées au 19 mai, sont donc remises à une date ultérieure que nous ferons connaître.

ANGERS

L'Exposition de 1895

Du *Petit Courrier* :

« Les bâtiments de l'Exposition sont sur le point d'être complètement terminés intérieurement, et les travaux du lotissement sont déjà commencés, en vue de l'aménagement des exposants. Tout fait donc prévoir que, de ce côté du moins, il n'y aura aucun retard.

» Ainsi que nous l'avons dit, les bâtiments de l'Exposition offrent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur le plus agréable coup d'œil. Il en est de même pour le jardin intérieur qui, sous l'habile et intelligente direction de M. Perrault fils aîné, l'architecte paysagiste bien connu dans notre ville, est également en bonne voie d'achèvement. Ce jardin sera d'un effet très gracieux, et les visiteurs auront peine à se reconnaître sur la place du Champ-de-Mars.

» Les travaux de construction de la grotte de M. Perrault et du rocher de M. Defays sont poussés rapidement.

» Sur la place de Lorraine, il en est de même et la tente de l'Exposition d'Horticulture commence à prendre quelque apparence. »

La fête de la Mi-Carême

On s'attendait dimanche à une fête exceptionnelle ; la cavalcade si brillamment organisée par la Cigale Angevine avec le concours de toutes les bonnes volontés unies dans un même but charitable et patriotique, faisait espérer un succès dont Angers eut pu garder longtemps le souvenir. Le mauvais temps a tout gâté.

C'est dommage, car on avait rarement vu d'aussi jolis préparatifs ; les chars étaient littéralement merveilleux de richesse et d'attractions aussi originales que variées.

Naturellement la quête pour les soldats de Madagascar, qui était le but principal de la fête, n'a pas eu lieu ; et les 40 sous-officiers, que l'autorité militaire avait mis à la disposition des organisateurs, ont dû, comme tout le monde, s'effacer devant la pluie.

Mais ce n'est que partie remise. En raison de la situation, la Cigale a tenu dès dimanche soir une réunion, et, à l'unanimité, a décidé de recommencer la fête dimanche prochain, 31 mars.

Un forcené

Avant-hier soir, vers 10 heures, un réserviste du 6^e génie, Bazin Pierre, « surexcité par la boisson », disent les renseignements de police, a parcouru la rue Beaurepaire, le sabre à la main, et a frappé plusieurs personnes qui passaient près de lui.

En quelques minutes il a fait cinq victimes : d'abord le jeune Cottin Alphonse, cordonnier, rue de la Censerie, qu'il a atteint d'un violent coup de pointe dans le flanc gauche, un soldat de la remonte, un maçon et deux dames sur lesquels il s'est jeté brutalement et qu'il a blessés sérieusement.

Quatre mariners, témoins de la scène, se sont précipités avec d'énormes gourdin et, après l'avoir désarmé, l'ont transporté au bureau du commissariat, d'où il a été conduit lui-même à l'hospice à cause de ses blessures.

Les victimes ont été soignées par MM. les docteurs Royer et Bichon ; l'état de Cottin est grave. (Anjou.)

L'Association Bretonne-Angevaine

A la suite du brillant concert qui a été donné à Paris le 19 courant dans les salons de M. Jules Bordier, d'Angers, en l'honneur de la Saint-Joachim, patron de l'Association Bretonne-Angevaine, il a été décidé que l'Association se réunirait le dimanche 8 septembre prochain à Ancenis, en mémoire de l'inauguration de la statue de Joachim du Bellay, et que des quintefeuilles d'argent, chargés d'hermines — la quintefeuille est la fleur héraldique des armes d'Ancenis — seraient distribués :

1^o A l'auteur du meilleur sonnet sur Joachim du Bellay ;

2^o A l'auteur du meilleur mémoire en prose sur les *Monuments de la Renaissance Angevine*.

Les manuscrits devront être adressés le 31 juillet au plus tard à M. Léon Séché, président de l'Association Bretonne-Angevaine, Paris-Asnières.

La foire de Château-Gontier

On estime à 1,426 le nombre des animaux présentés mercredi à cette foire ; plus de 1,200 ont été vendus.

On remarquait parmi les acheteurs la présence des plus grands éleveurs du Calvados.

Judi, dès huit heures, il ne restait plus rien à vendre.

Voici le nombre des animaux amenés sur le champ-de-foire : chevaux 20, juments 40, poulains 25, boufs 850, taureaux 12, vaches 225, génisses 65, bouvillons 55, veaux 75, moutons 95, porcs 185, porcellons 780. Au total : 2,427. Si on ajoute à ce chiffre les 1,426 animaux présentés le mercredi sur l'avenue de Sablé, on obtient un total de 3,853 animaux.

La gare de Château-Gontier a expédié, les 20, 21 et 22 mars, 272 wagons, dont 4 chargés de chevaux et poulains, 5 de porcs, et 263 occupés par des bœufs et vaches.

213 wagons ont été dirigés sur la Normandie, 32 sur le Nord.

L'hiver et nos jardins

L'hiver qui vient de finir a été long, bien long, mais n'a pas fait autant de dégâts que celui de 1879-80, où le thermomètre est descendu à 28^e centigrades, gelant les chênes de la forêt d'Orléans, les arbres fruitiers et une partie des arbustes de nos jardins.

Plusieurs journaux ont dit que les pertes causées par l'hiver 1894-95 étaient considérables, presque irrémédiables ; que les pêchers, les pruniers, les cerisiers, les poiriers, les rosiers et arbustes à feuillages persistant étaient gelés ; qu'il n'y avait plus ni choux, ni poireaux dans les potagers ; que la vigne était atteinte, etc. Le fait est peut-être vrai pour certaines localités du Nord et de l'Est, mais nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien pour Orléans, pour certains végétaux (Un horticulteur de l'Yonne, habitant Sens, nous dit que le thermomètre est descendu à 23 degrés.)

Malgré un froid sibérien (14 degrés) et une température anormale, nos arbres fruitiers et la vigne sont indemnes : un seul cépage a souffert légèrement dans les environs de Blois, le teinturier ou gros noir.

Dans les potagers, il y a encore des choux, des poireaux et autres légumes, que le jardinier intelligent sait garantir, même dans les hivers les plus doux. Seul le plan de choux a souffert.

Dans les jardins d'agrément, le mal n'est pas aussi grand qu'on aurait pu le croire au début ; mais les lauriers tin, lauriers amandes, troènes du Japon, mahonias, fusains, alaternes, ont eu leur feuillage brûlé par le soleil ; il sera bon de les recéper de bonne heure. Dans les pépinières, ces mêmes arbustes n'ont pas souffert, car ils ont été abrités.

Ont parfaitement résisté : les magnolia, les aucuba, les rhododendron, les ligustrum coriaceum, latifolium, excelsum, lucidum, yucca, mahonia du Japon et fascicularis, osmanthus, aquilolia, elceagnus, etc., etc.

Les rosiers hybrides n'ont pas été atteints ; il n'en est pas de même des rosiers thé, dont

plusieurs variétés ont été sérieusement atteintes, ainsi que le genre Jacqueminot, Jules Margottin et quelques autres variétés délicates.

Nous pouvons donc dire que beaucoup d'arbustes, qui ont plus ou moins souffert dans les jardins, sont absolument indemnes dans nos pépinières, où tous les arbustes à feuilles persistantes et surtout les rosiers ont été couverts de paille ou de mousse ; grâce à ces précautions, nos horticulteurs peuvent dès aujourd'hui remplir toutes commandes qui pourraient leur être faites.

En grande culture, les blés sont beaux dans presque toute la Beauce et dans la Sologne.

L'hiver 1894-95 n'aura donc pas été aussi désastreux qu'il aurait pu l'être si la terre n'avait pas été couverte de neige ; néanmoins il sera bon de constater dans les jardins et dans les champs les effets produits au moment de la végétation. UN JARDINIER.

LA PETITE SCIENCE

LE TABAC ET LES MALADES

Faut-il permettre aux malades l'usage du tabac ? Grave question, aujourd'hui surtout que la majeure partie des hommes sont un peu ou prou fumeurs !

En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, du reste, hélas ! les uns disent oui, les autres disent non. La rigueur de la décision, l'avez-vous remarqué, est presque toujours en corrélation directe avec le degré de passion que professe pour le tabac le médecin consulté.

La généralité d'entre eux préconise — à moins de contre-indication évidente bien entendu — un moyen terme, une sorte de transaction bon enfant.

Rappelez vos souvenirs : Vous avez envie de fumer, mon ami ! Excellent symptôme de convalescence ! J'ai toujours constaté qu'une femme qui demande à être peignée et qui fait elle-même la toilette de ses ongles était aux trois quarts tirée d'affaire ! Le critérium des hommes c'est le tabac ! Allons, un cigare pour commencer, pas deux... un seul. C'est entendu. Tout va bien ! Tout va bien !

N'est-ce pas ainsi que cela se passe neuf fois sur dix ?

Oui, sans doute, à moins cependant d'avoir affaire à un adepte forcené de la Ligue contre l'abus du tabac.

Un médecin allemand, le docteur Jankau, examine longuement cette question dans une publication médicale, *Zeitschrift für Krankenkunpflege*. Ce praticien estime que l'on doit permettre aux malades, dans bien des cas, l'usage modéré du tabac, surtout lorsqu'ils le réclament.

Suivant lui, tout d'abord, on peut, en général, permettre de fumer à ceux qui sont atteints d'affections chirurgicales. Sont exceptés les convalescents après les opérations faites sur la vessie ou l'abdomen.

Toutefois, fumer est chose interdite dans les maladies des yeux, du nez et du pharynx.

Les maladies médicales qui doivent également faire défendre le tabac sont la péritonite et les affections typhoïdes.

Dans les maladies de l'estomac, on peut fumer à condition que la fumée soit filtrée par un long tuyau. Les cardiaques doivent fumer aussi peu que possible.

Dans les affections pulmonaires, le tabac est parfois indiqué, de même que chez les syphilitiques. Pour les maladies nerveuses, il est impossible de généraliser les préceptes. La suppression brusque du tabac a souvent des

inconvenients ; d'autre part, dans les névroses cardiaques, il ne faut faire usage que de tabac très léger dont la fumée est longuement filtrée.

Il ne faut pas laisser fumer dans les salles de malades, dès que ces salles contiennent plusieurs individus.

Toujours d'après M. Jankau, le meilleur moment pour fumer, celui tout au moins qui offre le moins d'inconvénient, c'est d'allumer un bon cigare quelque temps après un bon repas auquel on a fait honneur !

Ce docteur Jankau doit être dans le vrai !

Chronique viticole

Le Berlandieri Daignière

Au mois d'avril 1894, M. Olivier Chaillon, viticulteur distingué d'Angers, recevait du Texas une cargaison de vignes américaines avec laquelle il a constitué la belle et instructive collection qu'il possède actuellement. Dans cet envoi se trouvait un paquet de broches de Berlandieri, il remit quelques fragments de ces boutures à M. Amélie Daignière, vigneron éclairé lui aussi et qui possède à Tessigné, près Brissac, c'est-à-dire à la soudure des terrains de la série primaire avec ceux du Trias, une propriété sur laquelle on trouve de très mauvais calcaires coquilliers, absolument réfractaires aux portes-greffes pratiques tels que les Riparias et les Rupestris. Dans ces terrains difficiles, M. Daignière a aménagé depuis quelques années déjà des carrés d'expériences et d'essais avec les hybrides franco-américains de M. Couderc. La question de l'adaptation du Berlandieri dans les sols calcaires et réfractaires et sa résistance au phylloxéra l'intéresse donc de façon toute spéciale. Aussi eut-il soin de confier à son fils, Etienne Daignière, qui venait d'obtenir la première place au concours qui clôture chaque année le cours de la greffe de la vigne que je professe à Angers, la tâche délicate de multiplier les fragments de Berlandieri qu'il possédait. C'est le 15 mai 1894 que M. Etienne Daignière greffa sur Riparia le Berlandieri que je crois devoir décrire aujourd'hui. Deux greffes réussirent et montrèrent, dès le début de leur végétation, une vigueur remarquable, qui n'a cessé de s'affirmer sur les boutures racinées qui sont sorties de ces deux premiers pieds mères.

« CARACTÈRES BOTANIQUE DU BERLANDIERI DAIGNIÈRE. — *Souche* : vigoureuse. — *Sarment* : de couleur gris-cannelé foncé, gros, dur, parfaitement glabre, légèrement canaliculé, heptagonal, s'ajoutant bien et promptement, écorce assez adhérente. A son point d'attache au bois de deux ans, le diamètre du sarment de l'année mesure 11 millimètres à 1 mètre de haut, 10 à 2 mètres, 8 à 3 mètres, 6 et demi à 4 mètres, 4 et demi à 5 mètres 3 millimètres. La longueur du méristhème est, entre le 1^{er} et le 2^e nœud, de 8 centimètres ; à 0^m30 de hauteur elle est de 0^m12, à un mètre de 0^m18 ; au-dessus, l'intervalle entre chaque nœud se tient entre 12 et 20 centimètres. Le nœud est aplati, large, peu saillant ; le canal méristhème occupe à peine le tiers du diamètre du bois aoûté, il est légèrement déprimé, la moelle est de couleur brune, les diaphragmes sont minces (2 millimètres), biconcaves. Les vrilles sont fortes, longues, bifurquées ; l'une des branches droite, simple, l'autre divisée et roulée en tire-bouchon ; intermittentes deux par deux, c'est-à-dire que deux bourgeons qui se suivent sont accompagnés de vrilles, le troisième qui suit en est dépourvu. Asez régulièrement, l'une des divisions de la vrille entoure le régime floral, comme d'une ceinture de protection ; dans ce cas, la vrille prend un développement relativement grand. — *Bourgeonnement* : *Bil* latent, petit, conique, pointu, protégé par un glume de même couleur que l'écorce, glabre ; donne naissance à un *bourgeon* de couleur bronze doré ; les jeunes rameaux sont vert violacé, anguleux. — *Régime floral* petit (2 centimètres de diamètre), ramassé, pyramidal ; *fleurs* carminées, très petites, complètes, s'épanouissant tard (le 26 juin) ; *calice* très marqué ; *étamines* (cinq), courtes, enveloppant l'*ovaire* à style court ; *grappe* petite, pyramidale avec un pédoncule violet, grêle, dur ; *pédicelles* courts, avec un pinceau de couleur violacée, très adhérent au

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

grain. Grains espacés, très petits, sphériques, noirs, pruinés, baie dure, peau très épaisse, pulpe peu abondante, jus rouge, astringent, maturité très tardive, fin octobre sous le climat d'Anjou. *Pépins* disposés dans la baie par 4, 2 ou 3, de grosseur sur moyenne, gris foncé, noirâtre, contractés, bec peu proéminent. — *Feuilles* adultes, grandes, à peine lobées, avec des dents régulières peu apparentes, planes, presque aussi longues que larges, mesurant de 18 à 25 centimètres de long sur 15 à 20 centimètres de large; sinus basilaire moyennement profond, ouvert en U; de couleur vert bronzé, luisantes sur la face supérieure, d'un vert plus clair, comme vernissées, sur la face inférieure, dépourvues de poils; nervure médiane et sous-nervures, peu saillantes en dessus, plus accusées sur la face inférieure, distribuant le limbe en carrelages apparents; *pétiole* moyen canaliculé, recouvert de petits poils non laineux, vert bronzé, long de 5, 7 et 8 centimètres, selon que la feuille mesure elle-même 15, 22 ou 25 centimètres en longueur. A la maturité, le limbe de la feuille et les nervures prennent un ton cannelé franc. — *Racines*: moyennes, traçantes, peu ramifiées, dures. »

Tels sont les caractères botaniques que j'ai pu observer sur les pieds mères que possède M. Daignière et qui permettent de croire qu'elle est de bonne race. Il faut penser que M. P. Viala le juge aussi, puisqu'au récent Congrès viticole de Lyon le savant professeur de l'Institut agronomique l'a placé au même rang que les Berlandiers d'Angeac, de Ressaiguier n° 4

et n° 2, de Capdeville. Quelle sera la valeur de cette belle forme de Berlandieri au point de vue de sa résistance au Phylloxera et à la Chlorose? Nul ne pourrait encore le dire. Le Berlandieri Daignière est actuellement à l'essai: 1° dans le calcaire coquillier de la propriété de son auteur, très mauvais, comme je l'ai dit plus haut, il contient 64,40 0/0 de carbonate de chaux; il y est resté cette année verdoyant et d'une végétation puissante, ses rameaux de l'année ayant atteint et dépassé cinq mètres, à côté d'autres races qui ont eu à souffrir de la Chlorose; 2° à l'Ecole départementale d'adaptation de Chacé près Saumur, c'est à-dire en plein calcaire turonien, tirant 41 0/0 de carbonate de chaux; 3° à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. Deux autres boutures ont été offertes par M. Daignière à M. O. Chaillon pour prendre place dans sa collection; une troisième se trouve dans une autre collection privée. Très prochainement, M. le professeur Viala recevra de nouvelles boutures racinées du Berlandieri Daignière, qui seront réparties dans le calcaire campanien des environs de Cognac et dans d'autres milieux aussi difficiles à reconstituer. L'Ecole départementale de Chacé sera, elle aussi, gracieusement dotée de nouvelles boutures et elles y seront observées avec le plus grand soin et suivies dans toutes leurs évolutions. Dans un avenir prochain, on pourra être fixé sur les aptitudes de résistance au Phylloxera et à la Chlorose de cette forme de Berlandieri inédite.

Mais M. Daignière, je dois le dire ici, pour donner une notice complète sur le cépage qui

fait l'objet de cette étude, ne s'est pas borné à multiplier son Berlandieri pour le mettre en contact avec le Phylloxera et les sols réfractaires; il s'est servi des premières fleurs qui se sont montrées dès l'année 1892 sur les pieds mères pour polliniser, qu'on me passe l'expression, les principales variétés de vignes françaises qui sont cultivées dans le vignoble de l'Anjou. Le 26 juin 1892, il a fécondé, avec le pollen de son Berlandieri, l'organe femelle du *Chenin Blanc*, Pineau Blanc de la Loire, du *Groslot de Cinq-Mars*, du *Chasselas d'Anjou* en s'entourant de toutes les précautions voulues pour amener à bien cette délicate opération.

De cet acte de pollinisation, il est résulté soixante quatorze hybrides Franco-Berlandieri, dont cinquante-six sont aujourd'hui à l'essai, dix-huit ont fondu. Ce nouveau groupe d'hybrides donnera certainement lieu à des observations intéressantes, alors que l'on saura que

les deux facteurs intervenants dans l'hybridation, l'un le *Chenin Blanc* est fort peu chlorosant, quand l'autre, le *Groslot de Cinq-Mars*, l'est au contraire beaucoup. J'espère bien que M. Daignière aura la main assez heureuse pour doter notre pays d'un nouveau cépage qui contribuera un jour à la régénération de notre vignoble. Mais, qu'on le sache bien, nulle part ailleurs que dans les champs d'expériences et chez les personnes que j'ai citées plus haut, il n'y a de Berlandieri Daignière et personne ne recevra de nouvelles boutures des mains de son auteur, jusqu'à ce que lui-même soit définitivement fixé sur sa valeur réelle. Je suis autorisé à en faire ici la déclaration formelle.

A. BOUCHARD,
Délégué du service phylloxérique
de Maine-et-Loire.

(Revue de Viticulture.)

Le Gérant, L. DELAUNAY

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix: 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 23 mars 1895, qui sera enregistré dans les délais légaux.

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Louise Abraham, épouse du sieur Pierre Leroux, messager, avec lequel elle demeure à Ambillou,

Demanderesse ayant M^e Le Ray pour avoué,

Contre ledit sieur Leroux, surnommé, qualifié et domicilié,

Défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué,

Il appert que :

M^{me} Leroux a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari.

Pour extrait rédigé par moi avoué soussigné ayant occupé pour M^{me} Leroux sur sa demande.

Saumur, le 26 mars 1895.

V. LE RAY.

Etudes de M^e MÉMIN, commissaire-priseur, et de M^e MARCHÉ, huissier à Saumur.

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques

Par suite de saisie-exécution A SAUMUR

Le Mercredi 27 Mars 1895, à une heure, rue des Saulaies, au domicile du sieur SIMON-BRAZILLE, pêcheur.

IL SERA VENDU :

Armoire, huche, tables, chaises,

linge de ménage.

Cuisinière fonte.

Cuvier, fûts vides, brouettes,

brayeuse.

Deux sennes, cordages, nombreux filets de pêche.

Et plusieurs autres bons objets.

Par le ministère de M^e G. MÉMIN,

commissaire-priseur à Saumur.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CEDER

Magasin d'Épicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue

Nationale, 21, à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON avec JARDIN

Rue Beaurepaire, n° 13

Habité par M^{me} veuve GUÉLIN.

OCCASION

Fusil percussion 12 état neuf

A VENDRE AVANTAGEUSEMENT

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures

S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître

Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

GUERISON
Certain et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Darts, Scabies, Acné,
Psoriasis, Herpes, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
SEULES
Plaies ulcérées variqueuses
dites incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine de
déranger pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Philo-
sophe-Major auxiliaire des Hôp. St-James, à MELUN
(S.-et-M.). Consultations gratuites: par Correspondance.

Demandes d'Emplois

APPRENTI ÉPICIER de 15 à 47 ans est demandé par l'Épicerie Parisienne de Saumur.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

UN MENAGE demande un emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

ON DEMANDE bonne domestique sachant faire la cuisine. — Inutile de se présenter sans de bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte	» 50	la boîte	» 70
— extra	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens,	» 50	—	» 80
— extra	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable)	» 1 25	—	» 1 25
Sardines à l'huile	» 35	la boîte depuis	» 35

PRIMEURS: Petits pois, Haricots verts, Radis.

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte	0 85	1/2 boîte	0 50
Petits pois Amieux	1	»	0 60
Haricots verts	0 85	»	» 60
Haricots verts Amieux	1	»	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne Artichauts, Pommes de terre, etc.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —

Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } 26 litres pour 25

Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.